

ANNEE 2026

**SEANCE PUBLIQUE
DU 13 AVRIL 2026**

Délibération n°

2026011

Date de convocation : 09/04/2026

Date d'affichage : 20/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents :	21
Pouvoirs :	2
Nombre de votants :	23

Vote : 23 (dont 2 pouvoirs)

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 064-216401000-20260413-D_2026011-DE

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le maire, le jeudi 9 avril 2026, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Yannick BASSIER, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Philippe ENSALES, Bernard COMBES, M. Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Lucas MIRAMONT, François PERROY, Olivier PEREZ, Michel VARNIER, Christian PERNOT.

Mmes Emmanuelle DALLET, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Valérie ETCHART, Guénael LE CAM, Nathalie HARAN, Carole NAZABAL, Karine GASSUAN, Sophie ANDRAULT, Fabienne ROMATET-GOOS.

Absent – e - s excusé e s : M. Jean-Baptiste HALTY (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Karine MONTEILLET (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : M. Arnaud PAVLOVSKY.

**O.J n°3 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES
DES INSTANCES INTERCOMMUNALES**

Rapporteur : *Monsieur Le Maire*

Monsieur Le Maire explique que suite à l'élection des conseillers municipaux et communautaires du 15 mars 2026, et la séance du conseil municipal d'installation, du 20 mars 2026, élisant le maire et les adjoints, le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués et représentants aux commissions, aux syndicats, aux établissements publics et associations auxquels la commune est rattachée :

- Le Syndicat de la Nive Maritime
- Le syndicat Territoire d'Energie 64 (TE64),
- La commission de sécurité,
- Le SIVOM Bassussarry – Arcangues - Arbonne,
- Le syndicat Txakurrak,
- La Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- Le Correspondant défense.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Monsieur Le Maire fait appel aux candidatures.

1. Le Syndicat de la Nive Maritime :

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Candidats : M. Jean-Baptiste HALTY, titulaire
M. Yannick BASSIER, suppléant

	Pour	Contre	Abstention
JB. HALTY	23	0	0
Y. BASSIER	23	0	0

➤ *Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : M. Jean-Baptiste HALTY délégué titulaire et M. Yannick BASSIER, délégué suppléant, pour représenter la commune auprès du syndicat de la Nive maritime.*

2. Le Syndicat Territoire d'Energie 64 (TE64) :

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Candidats : M. Philippe ENSALES, titulaire
M. Michel VARNIER, titulaire
M. Arnaud PAVLOVSKY, suppléant

	Pour	Contre	Abstention
P. ENSALES	19	0	0
M. VARNIER	4	0	0
A. PAVLOVSKY	23	0	0

➤ *Le Conseil Municipal désigne à la majorité : M. Philippe ENSALES, délégué titulaire et M. Arnaud PAVLOVSKY, délégué suppléant, pour représenter la commune auprès du syndicat territoire d'Energie 64.*

3. La commission de sécurité :

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;

Candidats : M. Christian GARRIGUES, titulaire
M. Frédéric ETCHEGARAY, suppléant

	Pour	Contre	Abstention
C. GARRIGUES	23	0	0
F. ETCHEGARAY	23	0	0

➤ *Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : M. Christian GARRIGUES, délégué titulaire et M. Frédéric ETCHEGARAY, délégué suppléant pour représenter la commune auprès de la commission de sécurité.*

4. Le SIVOM Arbonne – Arcangues – Bassussarry :

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et un délégué suppléant. Le délégué suppléant sera appelé à siéger au conseil syndical avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement de l'un des délégués titulaires ;

Candidats : M. Bernard COMBES, titulaire
M. Frédéric ETCHEGARAY, titulaire
M. Yannick BASSIER, titulaire
M. Christian PERNOT, titulaire
Mme Valérie ETCHART, suppléante

	Pour	Contre	Abstention
B. COMBES, titulaire	19	0	0
F. ETCHEGARAY, titulaire	23	0	0
Y. BASSIER, titulaire	23	0	0
C. PERNOT, titulaire	4	0	0
V. ETCHART, suppléante	23	0	0

➤ *Le Conseil Municipal désigne à la majorité : M. Bernard COMBES, M. Frédéric ETCHEGARAY, M. Yannick BASSIER, délégués titulaires et Mme Valérie ETCHART, déléguée suppléante pour représenter la commune auprès du SIVOM Arbonne – Arcangues - Bassussarry.*

5. Le Syndicat Intercommunal TXAKURRAK :

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Candidats : Mme Karine GASSUAN, titulaire
Mme Guénael LE CAM, suppléante

	Pour	Contre	Abstention
K. GASSUAN	23	0	0
G. LE CAM	23	0	0

➤ *Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : Mme Karine GASSUAN, déléguée titulaire et Mme Guénael LE CAM, déléguée suppléante, pour représenter la commune auprès du Syndicat intercommunal TXAKURRAK.*

6. La Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Par délibération du 4 février 2017 prise en application de l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses communes membres et a fixé sa composition à un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre, soit 158 titulaires et 158 suppléants.

Cette commission procèdera à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'agglomération.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant et d'un représentant suppléant de la Commune de Bassussarry pour siéger à la CLECT.

Candidats : M. Lucas MIRAMONT, titulaire
M. Yannick BASSIER, suppléant

	Pour	Contre	Abstention
L. MIRAMONT	23	0	0
Y. BASSIER	23	0	0

► Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : M. Lucas MIRAMONT, délégué titulaire et M. Yannick BASSIER, délégué suppléant, pour représenter la commune auprès de la CLECT.

7. Le Correspondant Défense :

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire.

Candidat : M. Yannick BASSIER

	Pour	Contre	Abstention
Y. BASSIER	23	0	0

► Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : M. Yannick BASSIER en qualité de Correspondant Défense.

Fait à Bassussarry, le 13 avril 2026,

Le Maire,
Yannick BASSIER

